



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MAURIENNE-GALIBIER
LES LOUPIOTS**

REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

Accueil des enfants de 3 à 11 ans

1-ACCUEILS PERISCOLAIRES

2-ACCUEIL DE LOISIRS LES LOUPIOTS

(MERCREDIS en saison et VACANCES SCOLAIRES)

⇒ L'ALSH est ouvert aux enfants du territoire et hors territoire

3-REGLEMENT COMMUN AUX 2 ACCUEILS

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des accueils. Il a pour but de définir le cadre général et les conditions d'accès à ces services.

Nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants n'est pas obligatoire sur les accueils périscolaires et à l'accueil de loisirs, aussi nous demandons à chaque famille de prendre connaissance du nouveau règlement intérieur afin d'inscrire les enfants en toute connaissance de cause.

1. ACCUEILS PERISCOLAIRES

1.1 Accueil du midi

Le restaurant scolaire est ouvert :

- **Hors saison** : le jeudi et vendredi de 11h20 à 13h30 au Jardin de Michèle
- **Saison** : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h20 à 13h30 aux Loupiots pour les primaires et au Jardin de Michèle pour les maternelles et primaires en fonction des effectifs et de notre organisation.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 11h20 (maternelle) et 11h30 (primaire), en lien :

- soit avec les enseignants en primaire
- soit avec les enseignants et les ATSEM en maternelle

Lors de la prise en charge des enfants au sein de la structure, des temps d'animation (en fonction de l'âge des enfants) seront proposées.

Pour les repas et le goûter, l'enfant est incité à goûter aux différents plats (apprentissage du goût).

Le retour à l'école s'effectue pour 13h20 minimum (et ce par les animateurs de l'accueil).

Attention : En cas d'annulation de sortie scolaire, SEULS les enfants ayant été préalablement inscrits en pique-nique seront pris en charge. Le pique-nique est obligatoirement fourni par les parents, aucun repas n'est commandé par la CCMG.

Tarifification pique-nique

Q.F	QF1 < 458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 > 1601
Accueil Pique - Nique	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €

1.2 Accueil du soir (hors saison : pas d'accueil)

L'accueil du soir est **ouvert en saison d'hiver**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 dans les locaux de l'accueil de loisirs « Les Loupiots ».

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 16h20 (maternelle) et 16h30 (primaire), en lien :

- Soit par les enseignants en primaire
- Soit par les enseignants et les ATSEM en maternelle

A l'arrivée des enfants au sein de la structure, un goûter est proposé par nos services (aucun goûter extérieur n'est accepté, sauf allergie déclarée : voir Protocole d'Accueil Individualisé dans le règlement commun aux 2 accueils).

A partir de 17h, des activités en fonction de l'âge des enfants seront proposées.

A l'issue de l'accueil, les enfants sont remis **uniquement** aux personnes désignées sur la fiche d'inscription **dans l'enceinte de l'accueil de loisirs**. L'enfant pourra partir seul si l'autorisation est cochée sur la fiche de renseignements.

1.3 Activités pédagogiques complémentaires

Pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), proposés par les enseignants en primaire pendant la saison, merci de vous organiser avec votre/vos enfants pour le transfert école/restaurant scolaire Claire Joie. L'équipe des Loupiots ne pourra en aucune manière assurer ce transfert spécifique dans ce créneau-là.

La prise en charge par la CCMG de l'enfant accueilli en APC ne prend effet qu'à partir du moment où l'enfant se présente seul, ou accompagné à l'équipe d'animation du périscolaire.

1.4 Départ anticipé d'un enfant :

- 1- Prévenir l'accueil au préalable au **06 73 14 73 00** ou au **04 79 83 39 85** qui informera l'équipe d'encadrement,
- 2- Exceptionnellement, en cas de récupération anticipée de l'enfant directement sur l'accueil, nous demandons aux responsables de l'enfant de signer un registre de sortie.
- 3- Pour tout départ ponctuel ou fréquent d'un enfant (seul sans adulte) pour une activité annexe, une décharge écrite sera ajoutée au dossier d'inscription précisant les horaires (**formulaire disponible sur demande**)

1.5 Fréquentation et inscriptions

La fréquentation des accueils périscolaires peut se faire de façon régulière (tous les jours, une semaine sur deux, sur présentation d'un planning annuel) ou occasionnelle (sur planning ou ponctuellement) en fonction du nombre de places proposées.

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT et **DIRECTEMENT****

- Soit à l'accueil de loisirs «Les loupiots »
- Soit par mail : lesloupiotsvalloire@orange.fr
- Soit par téléphone au **06 73 14 73 00** ou au **04 79 83 39 85**

Aucune inscription ne sera prise en compte pendant les temps d'accueils (De 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30). Nous privilégions tout de même les inscriptions écrites avec retour de notre part.

Pour la saison d'hiver, voir paragraphe 2.2 p.5

MODALITES D'INSCRIPTION DU PERISCOLAIRE : les parents doivent contacter Les Loupiots **AU PLUS TARD LE JEUDI avant 15h00 pour la semaine suivante pour tous les temps d'accueils périscolaires. Passé ce délai, aucune inscription supplémentaire ou désinscription ne pourra être prise en compte et le paiement intégral des activités sera demandé.** Les repas sont assurés par un prestataire extérieur impliquant une logistique importante dans la commande des repas. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants en temps et en heure afin d'assurer une organisation optimum de ce service.

Pour chaque accueil, le centre ne pourra pas prendre plus d'inscriptions d'enfant que la réglementation ne lui permet.

1.6 Tarifs et facturation

Les tarifs peuvent être révisés à partir du mois de Janvier 2019.

Pour l'année scolaire 2018-2019 :

Q.F	QF1 < 458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 > 1601
Midi	4,00 €	4,30 €	5,00 €	5,30 €	5,40 €	5,50 €
Soir	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €

La facturation s'effectue en fonction de votre Quotient Familial. Un justificatif sera demandé à l'inscription ainsi que courant Janvier (date anniversaire de révision des QF par la CAF).

Sans justificatif de votre part, nous serons dans l'obligation de vous appliquer le montant maximum.

La facturation s'effectue en début de mois suivant les présences de l'enfant. Le solde est à régler :

- dans le mois en cours pour une facture reçue en début de mois
- dans les 30 jours si la facture est reçue après le 15 du mois.

* Pour toutes difficultés de paiement, n'hésitez pas à nous contacter afin de trouver ensemble la meilleure des solutions :

- Les Loupiots au 06 73 14 73 00 / 04 79 83 39 85

Suite à un impayé

- un rappel est envoyé le mois suivant
- en cas de non-paiement suite au 1^{er} rappel, une lettre est envoyée à la famille pour prise de rendez-vous avec le directeur de service afin de trouver une solution adéquate
- sans retour ou accord réciproque, le service pourra être amené à ne plus prendre en compte les inscriptions de votre/vos enfants.

PRECISION FACTURATION : toute absence aux accueils de la semaine en cours sera facturée (midi ou soir). **Seules les absences imprévisibles (maladie, urgences...) seront prises en compte et non facturées** et cela uniquement sur présentation d'un certificat médical fourni les jours suivants.

En cas de grève de l'éducation nationale, la mairie ayant l'obligation de mettre en place un service minimum, le restaurant scolaire fonctionne normalement et donc tout repas non décommandé dans les délais à l'accueil de la CCMG sera facturé.

1.7 Modalités de paiement

ATTENTION : NE PAS REGROUPER les paiements Périscolaire/ALSH car ce sont 2 régies différentes et les règlements seront retournés.

Le paiement se fait uniquement à l'ALSH Les Loupiots, les modalités de paiement sont les suivantes :

- par espèces
- par chèque à l'ordre de Régie Les Loupiots
- par chèque CESU (uniquement pour les accueils du soir)

2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (3/11 ans)

2.1 Accueil mercredis, petites vacances scolaires et été

Jours d'ouverture : le mercredi en période scolaire de la saison d'hiver, et sur l'ensemble des vacances scolaires, du lundi au vendredi.

Fermeture annuelle : Vacances de Toussaint 2018 et vacances de Printemps 2019 (en fonction du calendrier des vacances scolaires Zone A et de l'ouverture des stations) et jours fériés.

* L'accueil de Loisirs L'éterlou de St Michel est ouvert pendant les vacances de Toussaint 2018 ainsi que les vacances de Printemps 2019.

Horaires : 8h à 18h avec possibilité d'inscription à la journée, la demi-journée (matin et/ou après-midi) avec ou sans repas (selon le programme d'activités proposées), à la semaine.

Lieu : Accueil de loisirs « Les Loupiots » (possibilité d'accueil ponctuel au jardin de Michèle)

Repas : Les repas sont assurés par un prestataire extérieur impliquant une discipline dans les commandes des repas. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants en temps et en heure afin d'assurer une organisation optimum de ce service soit AU PLUS TARD LE JEUDI 15H00 pour la semaine suivante.

En cas de pique-nique, la gestion des repas est effectuée par l'accueil de loisirs. De plus, l'accueil gère tous les goûters des enfants.

Divers : Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur (conformément à l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

2.2 Les inscriptions

Les inscriptions se font UNIQUEMENT et DIRECTEMENT

- Soit à l'accueil de loisirs « Les loupiots »
- Soit par mail : lesloupiotsvalloire@orange.fr
- Soit par téléphone au 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85, après confirmation de notre part (e-mail).

Modalités d'inscriptions spécifiques pour la saison d'hiver 2018-2019

Un dossier d'inscription spécifique « saison d'hiver » sera envoyé à l'ensemble des familles (ayant un/des enfants) inscrits à l'école maternelle/primaire de Valloire) à la mi-novembre 2018 :

Ce dossier constitué entre autre d'un planning périscolaire/centre de loisirs sera à compléter et à renvoyer impérativement aux centres de loisirs « Les Loupiots » avant le début de saison (soit mi-décembre).

Attention : le planning complété vaut inscription aux périscolaires et aux centres de Loisirs.

Ce planning d'accueil sera la base de travail central pour l'organisation interne des loupiots pour la saison d'hiver (ressources humaines, repas enfants, programmes...).

C'est pourquoi ce dossier d'inscription spécifique doit être complété consciencieusement selon vos besoins. Pendant la saison d'hiver, si vous devez compléter l'inscription de votre enfant (rajout de temps d'accueil), cela devra obligatoirement se faire dans les délais du règlement intérieur (voir encadré modalités d'inscription).

Passé les délais, aucune inscription supplémentaire ou désinscription ne pourra être prise en compte et le paiement des activités sera intégralement demandé.

2.3 Départ anticipé d'un enfant :

- Prévenir l'accueil au préalable au 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85 qui informera l'équipe l'encadrement,
- Exceptionnellement, en cas de récupération anticipée de l'enfant directement sur l'accueil, nous demandons aux responsables de l'enfant de signer un registre de sortie.
- Pour tout départ ponctuel ou fréquent d'un enfant (seul sans adulte) pour une activité annexe, une décharge écrite sera ajoutée au dossier d'inscription précisant les horaires (**formulaire disponible sur demande**)

2.4 Les tarifs

Attention, les tarifs peuvent être révisés à partir du mois de Janvier 2019.

Pour la semaine ski, les nuitées ou les séjours ..., les tarifs seront communiqués ultérieurement.

TARIF A : Enfants du territoire

TARIF B : Enfants hors territoire, les parents travaillent sur le territoire

TARIF C : Enfants hors territoire

TARIFS	A						B	C
	QF6 > 1601	QF5 1600 à 1101	QF4 1100 à 801	QF3 800 à 626	QF2 625 à 459	QF1 < 458	Du QF6 au QF1	Tarif fixe Sans QF
Journée	16,00 €	15,50 €	15,10 €	14,60 €	12,00 €	11,25 €	Tarif A + 2,00 €	38,40 €
½ journée ss repas	6,20 €	6,00 €	5,80 €	5,30 €	4,25 €	3,25 €	Tarif A + 2,00 €	20,00 €
½ journée + repas	13,90 €	13,60 €	13,30 €	12,80 €	11,75 €	9,00 €	Tarif A + 2,00 €	26,00 €
Tarif 11h30-14h30 (en saison)	9,00 €	8,90 €	8,75 €	8,25 €	7,20 €	6,50 €	Tarif A + 2,00 €	28,00 €
*Forfait 4 jours	61,50 €	59,50 €	58,00 €	55,00 €	42,00 €	30,00 €	Tarif A + 8,00 €	114,00 €
Forfait 5 jours	76,00 €	74,00 €	72,00 €	68,00 €	52,00 €	35,00 €	Tarif A + 10,00 €	143,00 €

*Ce tarif est applicable seulement les semaines avec un jour férié inclus.

Les tarifs sont dégressifs pour le second enfant de -10%, le troisième -20%..... Pour bénéficier de la réduction, les enfants doivent être présents en même temps.

La facturation s'effectue en fonction de votre Quotient Familial.

Un justificatif est demandé à l'inscription ainsi que courant Janvier (date anniversaire de révision des QF par la CAF).

Sans justificatif de votre part, nous serons dans l'obligation de vous appliquer le montant maximum.

La facturation s'effectue en début de mois suivant les présences de l'enfant. Le solde est à régler :
- dans le mois en cours pour une facture reçue en début de mois
- dans les 30 jours si la facture est reçue après le 15 du mois.

* Pour toutes difficultés de paiement, n'hésitez pas à nous contacter afin de trouver ensemble la meilleure des solutions :

- Les Loupiots au 06 73 14 73 00 / 04 79 83 39 85

Suite à un impayé

- un rappel est envoyé le mois suivant
- en cas de non-paiement suite au 1^{er} rappel, une lettre est envoyée à la famille pour prise de rendez-vous avec le directeur de service afin de trouver une solution adéquate
- sans retour ou accord réciproque, le service pourra être amené à ne plus prendre en compte les inscriptions de votre/vos enfants.

2.5 Modalités de paiement

ATTENTION : NE PAS REGROUPER les paiements périscolaire/ALSH car ce sont 2 régies différentes et les règlements seront retournés.

Le paiement se fait dans les locaux des Loupiots, par courrier ou à l'accueil de la CCMG, les modalités de paiement sont les suivantes :

- par espèces
- par chèque à l'ordre de Régie LES LOUPIOTS
- par chèque ANCV
- par chèque CESU

3. REGLEMENTS COMMUNS AUX 2 ACCUEILS

3.1 Conditions d'accès

- **Accueils périscolaires Les Loupiots:**

L'accès aux accueils périscolaires est strictement réservé aux élèves fréquentant les écoles de Valloire, âgés de 3 à 11 ans (enfants de -3 ans : dès la scolarisation et selon l'autonomie de l'enfant).

- **L'ALSH les Loupiots**

L'accès à l'accueil de loisirs est ouvert à l'ensemble des enfants du territoire, âgés de 3 à 11 ans (enfants de -3 ans : dès la scolarisation et selon l'autonomie de l'enfant) de la CCMG, mais peut accueillir des enfants hors territoire (tarifs en fonction).

3.2 Le dossier d'inscription (*Dossier unique pour le périscolaire et l'ALSH*)

Les dossiers d'inscription sont établis par les parents ou la personne ayant la charge légale de l'enfant **et renouvelés chaque année**. Le dossier 2018-2019 couvrira la période de septembre 2018 à Août 2019, et sera valable aussi bien pour les accueils périscolaires (midi et soir) et les accueils de loisirs (mercredis, petites et grandes vacances scolaires).

Il conviendra aux parents de remplir un dossier d'inscription fourni ci-joint par la Communauté de Communes pour chaque enfant de la famille composé de :

- la fiche individuelle de renseignements
- la fiche sanitaire de liaison
- la dernière page du règlement intérieur signée

Et de fournir les documents suivants :

- copie du livret de famille
- un justificatif de domicile
- une photocopie de la dernière notification du quotient familial de la CAF/MSA
- une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire à jour au nom de l'enfant
- une copie des pages de vaccinations du carnet de santé

Le dossier COMPLET devra être remis à l'accueil du centre de loisirs « LES LOUPIOTS » avant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant.

Les inscriptions se font principalement par les parents des enfants. Cependant, en cas d'impossibilité ponctuelle pour le responsable légal de se déplacer pour une inscription, il peut se faire remplacer par la personne de son choix (ami, familles...).

Pour cela, le responsable légal doit obligatoirement en avvertir le responsable de la structure concernée, et ce, en amont de l'inscription (de préférence par mail).

ATTENTION : une personne ne peut inscrire que les enfants d'une seule famille.

3.3 Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant a besoin d'un accompagnement dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (allergie alimentaire, enfant en situation d'handicap, ...), dans tous les cas, il est indispensable de prendre un rendez-vous avec le directeur de la structure avant la 1^{ère} fréquentation de l'enfant.

Un protocole d'accueil individualisé interne (écrit) sera mis en place entre la famille, l'enfant, le médecin, les élus et l'équipe d'animation. Ceci est valable pour tous les accueils de la CCMG.

ATTENTION : pour réserver le meilleur accueil à votre enfant, il est nécessaire d'avoir toutes les informations le concernant.

3.4 Citoyenneté

En cas de perte ou de vol, la CCMG n'est pas responsable des objets ou vêtements des enfants. Nous conseillons aux parents d'être vigilants par rapport aux affaires emmenées par les enfants dans les différents lieux d'accueil (vêtements de marque, bijoux, téléphone, carte de jeux...).

La vie en collectivité implique le vivre ensemble autant pour l'enfant que pour l'adulte. Des bases de respect mutuel sont établies implicitement et explicitement.

En cas de non-respect des règles de vie commune (langage, bagarre, dégradation volontaire...):

- Dans un premier temps : échange avec l'enfant et l'équipe pédagogique sur la situation.
- Dans un deuxième temps : si la situation perdure, prise de RV parents, enfants et l'équipe pédagogique pour la mise en place d'une fiche de suivi.

En fonction de la gravité de la situation (violence grave), l'enfant concerné pourra ne plus être pris en charge par l'ensemble des services (décision prise en lien avec la famille).

3.5 Droit à l'image

Dans le cadre des animations proposées dans les différentes structures, nous prenons régulièrement des films ou photos afin de témoigner des activités et les restituer lors de temps partagés avec les familles. Pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit pris en photo, merci de le préciser sur la fiche de renseignement.

3.6 Transport des enfants

Dans le cadre de toutes les activités liées à l'organisation des services, vos enfants peuvent être transporté en véhicule CCMG (minibus), en véhicule de location (voiture ou minibus), en car collectif, en train et exceptionnellement en véhicule personnel des agents (avec assurance spécifique).

3.7 Responsabilité

RAPPEL :

- L'adulte accompagnant l'enfant doit se présenter à un animateur
- Les enfants arrivant seuls dans l'enceinte de l'accueil de loisirs doivent se présenter à un animateur

Départ d'un enfant : en cas de doute sur l'identité d'un adulte, il peut être demandé une carte d'identité de la personne pour la comparer aux noms précisés sur le dossier d'inscription.

Au cas où un mineur (grand frère ou grande sœur) est autorisé par les parents à récupérer un enfant à la sortie des lieux d'accueil, nous demandons à ce qu'une décharge écrite soit ajoutée au dossier d'inscription. Nous attirons votre attention sur le fait de laisser partir un enfant seul. Cela implique une maturité suffisante de l'enfant. Cette autorisation est sous la responsabilité des familles (voir fiche de renseignements).

INFOS UTILES A CONSERVER

Pour les questions administratives PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS
(Inscriptions, facturation, règlement) OU pour les questions d'urgence (Retard, absence de dernière
minute, les cas particuliers etc.)

Accueil « LES LOUPIOTS »

Valentin GELLON, Laura ROJAS, Elodie REYNAUD, Célia SCHEIDECKER

☎ : 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85

Courriel : lesloupiotsvalloire@orange.fr

Direction ALSH LES LOUPIOTS

Valentin GELLON, Laura ROJAS

Courriel : lesloupiotsvalloire@orange.fr

Directeur service « Petite Enfance/Enfance/Jeunesse »

Jean-Antoine ORUSA

Courriel : orusa.ccmg@gmail.com



COUPON A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES LOUPIOTS »

Je soussigné(e)mère, père*, tuteur
légal de(s) l'enfant(s)reconnais avoir pris
connaissance du présent règlement intérieur 2018-2019 des accueils périscolaires et l'Accueil de
Loisirs Les Loupiots et accepte l'intégralité des clauses qui y sont stipulées.

Date et signature :

* Rayer les mentions inutiles